

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

Amen Bank

Siège Social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

Amen bank publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2024.

Période	(En 1000 DT)		
	au 31 mars 2024	au 31 mars 2023	au 31 Décembre 2023 (*)
1- Produits d'exploitation bancaires	296 680	272 852	1 145 850
• Intérêts et revenus assimilés	198 260	177 544	774 315
• Commissions en produits	36 215	33 931	147 020
• Revenus du portefeuille	62 205	61 377	224 515
2- Charges d'exploitation bancaires	155 779	139 499	605 874
• Intérêts encourus et charges assimilées	151 769	136 032	586 507
• Commissions encourues	4 010	3 467	19 367
3-Produit net bancaire	140 901	133 353	539 976
4- Autres produits d'exploitation	160	162	656
5- Charges opératoires:	53 204	49 172	214 684
Dont ;			
• Frais de personnel	38 513	35 352	153 571
• Charges générales d'exploitation	12 441	11 639	52 284
6- Structure du Portefeuille	2 620 240	2 508 001	2 425 764
• Portefeuille- titres commercial	22 175	23 507	25 193
• Portefeuille d'investissement	2 598 065	2 484 494	2 400 571
7- Encours des créances à la clientèle	7 112 720	6 855 603	7 166 533
8- Encours des dépôts et avoirs de la clientèle	7 851 832	7 196 201	7 625 623
Dont ;			
• Dépôt à vue	2 129 049	1 996 050	1 949 119
• Epargne	2 407 591	2 256 263	2 408 485
9- Emprunts et Ressources Spéciales	818 390	758 122	862 999
10- Capitaux propres (**)	1 442 119	1 301 948	1 442 273

(*) Chiffres certifiés.

(**) les capitaux propres sont publiés hors résultat des périodes au 31/03/2024 et 31/03/2023.

BASES ET METHODES COMPTABLES RETENUES

I- Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels

Les indicateurs trimestriels ont été établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30/12/1996 relative au système comptable des entreprises et aux principes comptables prévus par les normes sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires.

II- Méthodes comptables appliquées

II -1/ Règles de prise en compte des produits et charges en intérêts

Les produits et charges en intérêts sont pris en compte dans le résultat de façon à les rattacher à la période au cours de laquelle ils sont encourus.

II -2/ Provisions sur créances de la clientèle

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes prudentielles de division et de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24 et des textes subséquents.

II -3/ Agios réservés

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat.

Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement dans les produits de la banque puis recensés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés.

II -4/ Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement est constitué des titres de participation dont la détention par Amen Bank répond à des considérations stratégiques, des fonds gérés, des BTA, des participations avec conventions de rétrocession et des obligations.

II -5/ Portefeuille titres commercial

Le portefeuille titres de placement comprend essentiellement les avoirs de la banque en bons du trésor, des emprunts obligataires de placement et des titres cotés.

II -6/ Conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions des normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs ont été arrêtés en tenant compte des opérations et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire de la date

d'arrêté, les résultats de change découlant de cette réévaluation sont pris en compte dans le résultat de la période.

LES FAITS MARQUANTS DU PREMIER TRIMESTRE 2024

Les crédits à la clientèle, nets des provisions et d'agios réservés, sont passés de 6 855,6 millions de dinars à fin mars 2023 à 7 112,7 millions de dinars à fin mars 2024, enregistrant ainsi une progression de 257,1 millions de dinars ou 3,75%.

Les dépôts et avoirs de la clientèle se sont établis à fin mars 2024 à 7 851,8 millions de dinars, soit une progression de 655,6 millions de dinars ou 9,11% par rapport au 31 mars 2023.

Les ressources longues, provenant des emprunts et ressources spéciales, ont atteint 818,4 millions de dinars enregistrant ainsi une hausse de 7,95% par rapport au 31 mars 2023.

Les produits d'exploitation bancaire ont enregistré une augmentation de 23,8 millions de dinars ou 8,73% par rapport à fin mars 2023.

Les charges d'exploitation bancaire ont enregistré une hausse de 16,3 millions de dinars ou 11,67% par rapport à fin mars 2023.

Le Produit Net Bancaire a atteint 140,9 millions de dinars à fin mars 2024 contre 133,4 millions de dinars pour la même période de 2023, soit une hausse de 5,66%.

Le coefficient d'exploitation a atteint 37,76% à fin mars 2024 contre 36,87% pour la même période de 2023, soit une augmentation de 89 points de base.

AMEN MOBILE V2

AMEN BANK a lancé la nouvelle version d'AMEN Mobile V2, une application repensée qui redéfinit l'expérience bancaire en mettant l'accent sur une interface graphique novatrice et révolutionnaire. Cette nouvelle itération se distingue par son design intuitif, son ergonomie améliorée et ses graphiques élaborés, offrant ainsi une expérience utilisateur en perpétuelle évolution, qui s'adapterait constamment aux avancées technologiques pour offrir de nouvelles fonctionnalités.

AMEN RENOV

Afin de répondre aux attentes de ses clients particuliers et professionnels, de nationalité tunisienne, désirant financer l'extension et la rénovation de leur habitation, AMEN BANK a lancé un nouveau crédit « AMEN RENOV ».

Mise en œuvre du projet d'Intelligence Artificielle au sein de la Banque

AMEN BANK a réussi à déployer une nouvelle solution basée sur l'intelligence artificielle permettant d'accroître l'efficacité de ses mécanismes LAB/FT par la réduction des faux positifs, l'analyse approfondie des transactions et comportements à haut risque, et l'amélioration de la qualité des données KYC.